

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.32PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour
l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et
petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2019**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 20 décembre 2018.

Elle était composée de Madame et Messieurs Marie-Christine BERNEY, Didier FORESTIER, Jacques LEVAILLANT, Patrice PITTORI, Anthony REYMOND, Bart WIND et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Pierre DESSEMONTET, Municipal, de M. Philippe GENDRET, Chef du Service des énergies, et de M. Jean-Marc SUTTERLET, Chef de la section électricité et fibre optique. Nous les remercions pour leur disponibilité, leur présentation du préavis et pour leurs réponses claires et détaillées aux questions des commissaires.

Depuis 2008, les dépenses liées au remplacement des compteurs, et à la réalisation de petites extensions des différents réseaux (eau, gaz et électricité) sont inscrites au plan des investissements. Pour 2019, c'est un montant de CHF 800'000.- qui est sollicité.

Chaque année, un crédit cadre est ainsi demandé à notre Conseil, permettant au Service des énergies d'avoir la réactivité nécessaire dans un délai relativement court afin de répondre aux besoins mentionnés et de satisfaire ses clients.

Le crédit de CHF 770'000.- alloué pour 2017 a été clôturé sans dépassement. Selon les chiffres disponibles à fin octobre 2018, tout laisse à penser que le budget de CHF 800'000.- pour 2018 n'aura pas été dépassé non plus.

Le crédit d'investissement pour 2019 est constitué de :

- CHF 245'000.- pour le réseau d'eau, dont CHF 95'000.- pour le remplacement de compteurs ;
- CHF 180'000.- pour le réseau gaz, dont CHF 105'000.- pour le remplacement ou l'installation de compteurs ;
- CHF 215'000.- pour le réseau électricité, dont CHF 10'000.- pour les compteurs ;
- CHF 40'000.- pour le réseau fibre optique (FO) ;
- et enfin, comme ce fut le cas en 2018, CHF 120'000.- seront affectés à la poursuite du projet SmartMetering, soit l'installation de compteurs dits « intelligents », répondant en

cela de manière adéquate aux exigences de la loi sur l'approvisionnement en électricité.

Ainsi, la pratique de demander annuellement un tel crédit cadre continuera encore quelques années, et ne devrait trouver son terme que vers les années 2025, voire 2030.

Conclusions :

Après délibérations, la Commission est convaincue du bien-fondé de l'investissement demandé de CHF 800'000.- faisant suite aux précédents préavis de même contenus déjà acceptés par le passé.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 de ce préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 28 janvier 2019

Le rapporteur : Roger GYGAX

